

ASSISTANTS MATERNELS La Vie à Défendre DU PARTICULIER EMPLOYEUR



LA SOCIÉTÉ A UN RÉEL BESOIN DE VOUS.

La **CFTC** est à votre écoute et se bat pour :

- améliorer votre rémunération et vos conditions de travail ;
- garantir l'accès à la formation professionnelle ;
- préserver votre couverture sociale.

DES GARANTIES QUI REFLÈTENT UNE VRAIE RECONNAISSANCE.

La **CFTC** est à vos côtés pour :

- faire respecter vos droits ;
- vous conseiller et vous accompagner dans vos démarches au quotidien ;
- défendre vos intérêts :
- vous guider dans vos projets professionnels.

La **CFTC** reconnaît le rôle essentiel de vos métiers.



SALARIÉS DES TPE & DU PARTICLIER EMPLOYEUR

AVEC LA CFTCVOUS N'ÊTES PAS SEULS!

La CFTC
reconnaît
qu'être Assistant
Maternel, c'est à la fois
avoir des compétences
diversifiées (travailler seul
à son domicile
nécessite autonomie
et organisation)
mais aussi rigueur
et responsabilité.

Depuis
des années, la
CFTC organise des
réunions d'information
pour les d'Assistants
Maternels au plus
près de chez
vous.

La CFTC
a négociée, en 2005,
la convention
collective nationale
des Assistants Maternels
salariés du particulier
employeur.

La CFTC
accompagne
tous les jours les
Assistants Maternels,
les conseille et les
défend dans
l'exercice de leur
profession.

Plus de
300 000
Assistants
Maternels agréés
du particulier
employeur exercent
ce métier en France.
Soyez forts avec
la CFTC!



Vous avez besoin d'un contact : electionstpe@cftc-santesociaux.fr

www.cftc-santesociaux.fr/tpe2021



